

INFORMATIONS QUANT AU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES DU CLIENT (VERSION MAI 2018)

A.

Pourquoi collecte-t-on vos données?

Dans le cadre de la mission que vous confiez à votre avocat, celui-ci doit recueillir des informations vous concernant, afin de réaliser les tâches liées à cette mission. Les données collectées sont vos données d'identité, vos données de correspondance et de facturation, le cas échéant vos numéros de TVA et de compte bancaire, les données de votre assurance, etc. ainsi que toutes les données strictement nécessaires à accomplir les tâches confiées. Ces données peuvent si nécessaire, être des données sensibles telles que des rapports médicaux, etc. Ces données sont collectées et utilisées avec votre accord et conformément aux lois européennes et nationales sur la protection des données. Votre avocat est responsable de vos données, et vous pouvez le contacter pour poser toutes les questions que vous jugez utiles.

B.

Comment vos données sont-elles stockées?

Vos données sont stockées sous forme de dossier papier et/ou électronique, sous la responsabilité de votre avocat et du cabinet, qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité. Si vos données doivent être partagées pour le traitement de votre dossier, elles le seront grâce à un système électronique d'échange d'information sécurisé et/ou dans le cadre d'une procédure en justice, par un système électronique e-deposit/dpa ou toute autre appellation. Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier et pendant la période d'archivage de min. 5 à 10 ans, afin de permettre à votre avocat notamment de respecter ses obligations en matière de responsabilité.

C.

Qui aura accès à vos données?

Les membres du cabinet auront accès à votre dossier afin de pouvoir le traiter. Les avocats, employés et gestionnaires du software du cabinet ne traitent ces données qu'en interne et de manière confidentielle. Les données des clients encodées par voie informatique ne servent qu'à optimiser le service rendu au client, ainsi que pour les communications qui lui sont spécifiquement destinées, ainsi qu'afin de transmettre des communications concernant le cabinet. Si le traitement du dossier le requiert, ce formulaire autorisera aussi à partager vos données avec d'autres avocats et acteurs du monde judiciaire, et si le traitement du dossier doit se faire ailleurs qu'en Belgique, vos données pourront être partagées avec des professionnels du droit d'autres pays de l'UE.

D.

Quels sont vos droits?

Vous avez le droit de donner ou de retirer votre accord pour le traitement et l'échange de vos données. Si vous donnez votre accord, vous pouvez toujours le retirer. Il est possible cependant que l'on ne puisse pas retirer toutes les informations, notamment celles qui ont été utilisées pour introduire une action en justice ou pour défendre vos droits en justice. Vous avez le droit d'être informé sur les fins auxquelles vos données seront traitées et sur les personnes qui y auront accès. Vous avez le droit de demander quelles informations sont enregistrées et de demander des corrections, l'actualisation ainsi que la radiation de vos données pour autant que cette radiation ne mette pas en cause l'exécution du mandat et le respect des obligations légales de votre avocat, notamment celle concernant l'archivage des dossiers. A première demande, vous pouvez obtenir accès à vos données en contactant Madame Elke HUBER via info@duyster-partners.be. En cas d'inquiétude ou d'usage inapproprié de vos données, vous pouvez contacter votre avocat ou les autorités de surveillance compétentes: Commission de la protection de la vie privée: Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, Tél.: 02/274.48.00 ou commission@privacycommission.be.

E.

A quoi s'engage le cabinet duyster-partners?

Le cabinet duyster-partners.be s'interdit de communiquer vos informations à des tierces personnes en dehors du traitement de votre dossier, ou de les utiliser ou de les faire utiliser à des fins commerciales, et veille à la sécurité de vos données et de vous avertir si cette sécurité était mise en péril. Le cabinet duyster-partners.be, après examen approfondi de l'impact des dispositions du règlement européen 2016/679, a tout mis en œuvre pour restreindre du sein de son cabinet la gestion des données personnelles et pour mettre en œuvre le mécanisme de contrôle mis en place. Les avocats et employés du cabinet s'y soumettent, aussi bien que le gestionnaire du software.